
Adresse de la société populaire de la commune de Longjumeau (Seine-et-Oise) félicitant la Convention et l'invitant à rester à son poste jusqu'à la paix, lors de la séance du 18 thermidor an II (5 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de la commune de Longjumeau (Seine-et-Oise) félicitant la Convention et l'invitant à rester à son poste jusqu'à la paix, lors de la séance du 18 thermidor an II (5 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 194;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22821_t1_0194_0000_2

Fichier pdf généré le 09/07/2021

l'organe de ses concitoyens et de transmettre l'expression de leurs sentimens à des hommes sévères et courageux qui, pour sauver le dépôt précieux qui leur est confié, ne balancent pas à se dévouer en faisant au crime une guerre à mort. Vive la République ! Vive la Convention Nationale !

P^{re} THOMAS (*maire*), CARVALLO (*off. mun.*), L. BOISSET (*off. mun.*), SEGUY (*off. mun.*), GLAÏZE (*off. mun.*), DOMEQ père (*off. mun.*), J.H. LACLAVERIE aîné (*notable*), ALARY fils (*off. mun.*), P^{re} LABRUNIE (*notable*), CASTELA (*notable*), LAFFITE l'aîné (*off. mun.*), O. CANTAN (*notable*), St-MARTIN (*notable et off. mun.*), MALAVERGNE (*notable*), PIETREMENT (*notable*), L. QUANTIN (*notable*), MAQUELIN (*notable*), BOUILLON (*notable*), CONTIAUX (*notable*), N. FRIGIÈRE (*notable*), MANDRON (*notable*), CEVETRAZ (*notable*), BARSAC (*notable*), VEYSSIERE l'aîné (*off. mun.*), BANEL (*notable*), CAUBRIC aîné (*notable*), LANES (*notable*), CASTANIÉ (*notable*), R. MILLOU (*notable*), BIGEON (*off. mun.*), DEYNE (*notable*), CLEMENCEAU (*agent nat.*), THOUNENZ (*notable*), G^{me} BARSAC (*notable*), SULCHIC (*off. mun.*), MARGARON (*notable*), PERON (*notable*), DALBERPEYRES (*notable*), BOYÉOL (*notable*), SIRON (*notable*), LAMARQUE (*notable*), G^{me} DARBLADE (*off. mun.*), G^c VINATIÉ (*notable*), F^{que} LUDE (*off. mun.*), PIOT (*notable*), CHAMPON (*off. mun.*), CHAMBERT (*substitut de l'agent nat.*), GÉNDISE (*notable*), LAFON (*notable*), DALIOT (*off. mun.*), MONTAREST (*secrét.-greffier*).

d

[La sté popul. de la comm. de Longjumeau (1) aux c^{ns} représentans du peuple à la Conv.; s.d.] (2)

Citoyens

Cette cité célèbre, le premier azile de la liberté naissante, renferma donc avec elle des ennemis plus redoutables que tous les despotes dont la fureur impuissante cède chaque jour à notre énergie; et vous, protecteurs du peuple et de la liberté, vous avez eu la douleur d'avoir trop long-tems parmi vous des fourbes, des monstres hypocrites qui, sous le masque du patriotisme, cherchaient à anéantir la liberté. Ils ont employé pour y parvenir des moyens dont jamais nul conspirateur n'a fourni l'exemple. Ils osaient se dire chauds amis du peuple, ces fourbes astucieux qui usurpaient le droit de commander à l'opinion et au patriotisme ! avaient-ils de l'horreur pour les tyrans, ces modernes Catilinas qui voulaient asservir la France ? Chérissaient-ils l'égalité, ces coupables ambitieux qui voulaient s'élever au dessus de la représentation nationale ? C'est toi surtout, ô Vertu, qu'ils ont outragée avec audace; c'est en ton nom qu'ils commétaient les forfaits les plus exécrables; ils prétendaient se rendre immortels, mais ils n'auront que la renommée du

crime, ces scélérats à jamais détestés ! Ils se disaient les deffenseurs des opprimés; et ils calomniaient les patriotes les plus purs; ils n'ont paru concourir avec vous à l'anéantissement des factions, des Brissots, des Héberts et autres semblables conspirateurs, que pour servir leur ambition et régner seuls sur leurs débris. Ils avaient sans cesse le mot d'humanité sur les lèvres, et ils méditaient notre ruine; ils disaient sans cesse : nous verserions tout notre sang pour la représentation nationale, et c'était contre elle que ces nouveaux Calligulas dirigeaient leurs poignards. Mais tirons le rideau sur tant d'horreurs; nous n'avons envisagé un moment la profondeur de l'abîme que pour admirer votre prudence et votre énergie qui ont sçu nous en garantir en démasquant et punissant les traitres.

La société populaire de Longjumeau s'empresse de venir vous en féliciter et vous en marquer sa vive reconnaissance; C'est dans ce centre commun de la confiance universelle qu'elle vous proteste de son entier dévouement. Elle jure avec tous les vrais patriotes de plutôt mourir que de souffrir que jamais aucuns tirans osent, ou attenter à votre liberté, ou envahir les droits sacrés du peuple.

Vive la République une et indivisible et nos représentans !

SOUVIGNY (*v^e-présid.*), BOYSSON (*présid.*), NOËL (*secrét.*).

Par procès-verbal de la société populaire de Longjumeau, en la sçéance du 17 therm. II, appert les citoyens Dominique Billoin, Pierre Nicolas Buisson, Robert Villot et Becqué avoir été nommés commissaires à l'effet de porter l'adresse de l'autre part, comme aussi à porter et faire offrande à la Convention de 13 boulets de différens calibres déposés à la commune de Longjumeau par plusieurs citoyens qui les ont trouvés sur la route, comme aussi une épée à garde d'argent déposé à la société par un de ses membres, dans l'intention qu'elle soit donnée au premier républicain qui entrera soit dans Valenciennes ou dans Condé (1).

e

[L'état-major de l'A. des Pyrénées-Occidentales, quartier-g^{al} à Bordeaux, à la Conv.; Bordeaux, II^e division militaire, 15 therm. II] (2)

Descendants de Mars, qui ne s'armèrent jamais que pour conquérir la liberté, qui, toujours l'œil de la pensée fixé sur la Convention, ne se déterminent à marcher à l'ennemi que pour assurer l'exécution de ses décrets immortels.

L'état-major de la force armée, à Bord[eau]x, jure, par le sang qui coule encore dans ses veines, que, toujours en face de l'ennemi, son

(1) Seine-et-Oise.

(2) C 315, pl. 1 261, p. 33. Mentionné par J. Sablier, n° 1 482; J. Fr., n° 680.

(1) Pour extrait conforme à l'original SOUVIGNY (*v^e-présid.*), BOYSSON, Amable BECQUET, BILLOIN, Robert VILLOT.

(2) C 315, pl. 1 261, p. 18.